



## **ASSEMBLEE GENERALE** **5 juillet 2007**

L'Assemblée générale est ouverte par le Président M. Mamadou N'DOYE qui souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Il adresse également tous ses remerciements à la Région Centre pour l'accueil qu'elle a bien voulu offrir au REPTA pour cette Assemblée générale

Il soumet à l'approbation des participants l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

- Rapport moral et rapport d'activité.
- Rapport financier.
- Débat et votes sur les rapports.
- Modifications du règlement intérieur.
- Election du Bureau Exécutif.
- Election de la Commission de Contrôle des Comptes
- Questions diverses.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.**

### **RAPPORT MORAL - M. Mamadou N'DOYE – Président**

Cette 5<sup>ème</sup> Assemblée générale marque une nouvelle étape importante pour le REPTA qui a été créé en novembre 2003 seulement. C'est une courte période de jeunesse, mais une période tout à fait passionnante.

Il convient de souligner plusieurs sources de satisfaction :

- La mission du REPTA, centrée sur l'intégration des exclus dans l'éducation, a été particulièrement bien illustrée lors des Rencontres de Ouagadougou. Il s'agit bien d'atteindre les jeunes que le modèle unique d'accueil éducatif ne peut toucher.
- Le rayonnement que trouve le REPTA, ici en France, où ONG / Collectivités / Entreprises, chacune dans leur spécificité, se retrouvent en recherchant des synergies productrices de partenariats.
- Le développement des REPTA en Afrique : Sénégal, Niger, Burkina Faso, Bénin, Mali, ...

Mais notre réseau est aussi confronté à des difficultés et des défis:

- Faire face au défi (immense) qu'est l'accès des exclus à l'éducation.
- Capitaliser et partager les innovations qui s'adressent aux exclus avec la mise en place de l'observatoire qui nous engage à partager les enseignements des opérations qui marchent ce qui est nécessaire pour faire « tache d'huile » en ce qui concerne les bonnes pratiques ; mais qui nécessite que tout le réseau des REPTA fonctionne pour identifier et analyser.

Nos défis font partie de nos objectifs de progrès, car sans défis, sans difficultés, nous devrions alors être inquiets pour notre réseau.

## **RAPPORT D'ACTIVITE - M. Gabriel COHN BENDIT – Secrétaire général**

*Pour le détail se reporter au rapport transmis aux participants et figurant sur le site Web.*

Le Secrétaire général souligne l'importance du rôle spécifique de chacun au sein du REPTA mais tout autant de l'importance du travail en commun : le REPTA n'est pas un lieu pour que se rencontrent des ONG et des bailleurs.

S'agissant de notre fonctionnement, en termes de perspectives, pour mieux permettre à tous les membres de participer à la vie de l'association, il est proposé que deux assemblées générales soient organisées chaque année, de préférence en février et en septembre.

En 2006, le Bureau exécutif s'est réuni 9 fois et 5 fois déjà depuis début 2007.

Ce rythme de travail, en 2006 et début 2007, a été rendu nécessaire par le défi, et donc la forte mobilisation, que représentait l'organisation des Rencontres africano-françaises d'Ouagadougou qui ont réuni environ 200 participants. Ces Rencontres ont été une réussite tant par la qualité des personnes présentes que par celle du travail réalisé. Elles sont le résultat d'un important travail d'équipe avec les Amis du REPTA (AREPTA) qui sont, depuis leur création, le bras armé du REPTA (il convient de préciser que depuis début 2007, les adhésions individuelles relèvent de l'AREPTA). C'est aussi grâce à la qualité et l'importance de la mobilisation des membres du REPTA du Burkina Faso.

L'année 2006 a permis la consolidation des actions engagées lors de la création du REPTA :

- Les classes de la seconde chance au Niger qui ont bénéficié du soutien d'un Volontaire du Progrès, en soulignant malgré tout quelques difficultés en termes de bonne adéquation des enseignants au projet.
- Le bilan globalement satisfaisant des actions en direction des enfants des rues au Burkina Faso.

Mais l'action du REPTA a aussi pour objet de démontrer le bien fondé des actions engagées, soutenues ou valorisées pour qu'elles soient reprises par d'autres, grands bailleurs en particuliers.

Il est nécessaire d'élargir encore la composition du REPTA en développant en particulier la présence des collectivités territoriales et des entreprises : les collectivités et entreprises déjà membres doivent nous y aider ; on peut aussi envisager d'organiser en 2008 une rencontre ciblée sur les entreprises.

Le Secrétaire général remercie particulièrement Roland DAVAL qui a accepté d'assurer, par intérim, la fonction de trésorier dans une année où les montants financiers gérés étaient importants.

## DEBAT SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président – Mamadou N'DOYE propose que le débat interpelle tout à la fois nos objectifs et nos modes d'action ; des suggestions doivent également être formulées sur la manière d'aborder notre futur.

Le Secrétaire général rappelle l'importance du travail engagé pour la mise en place de l'observatoire, travail piloté par Luc DEDESSUS LE MOUSTIER qu'il sollicite pour intervenir sur ce chantier.

Luc DEDESSUS LE MOUSTIER rappelle que l'observatoire est une proposition qui avait été suggérée lors des Rencontres de Lille en 2005 et dont le REPTA a réellement pris en compte l'importance, comme les difficultés de sa mise en œuvre, lors des Rencontres de Ouagadougou. Aujourd'hui des définitions claires de l'observatoire et de la notion d'innovation ont été arrêtées ; il en est de même de ce que nous devons faire. Il ne s'agit pas de faire un catalogue regroupant tout ce qui se réalise mais de capitaliser et mettre en valeur, l'exemplarité. Il était donc nécessaire de créer un Comité scientifique ayant deux missions essentielles :

- rassembler par l'intermédiaire de correspondants, des expériences pertinentes ;
- sélectionner les expériences ayant un caractère d'exemplarité.

Luc DEDESSUS LE MOUSTIER tient à préciser qu'il n'y aura d'observatoire fonctionnel sans REPTA pays fonctionnels, car c'est là que se font les innovations. Il n'est d'ailleurs pas suffisant de désigner seulement de correspondants en Afrique. Il faut, plus généralement, reprendre les thèmes déjà abordés à Ouagadougou en développant des « laboratoires de l'innovation ». Aujourd'hui, il ne s'agit plus pour l'observatoire de problèmes de logistique mais de son alimentation. Des remerciements sont à adresser au Webmaster du REPTA pour la qualité de sa mobilisation dans ce projet.

Le Président Mamadou N'DOYE tient à adresser ses remerciements à Luc DEDESSUS LE MOUSTIER pour son engagement dans la mise en œuvre de l'observatoire.

Diverses questions sont ensuite abordées quant aux missions du REPTA :

- La gestion d'actions, comme celles actuellement engagées au Niger et au Burkina Faso, entrent-elles dans la mission du REPTA ? Quel sera leur développement ?
- Quel rôle donner aux membres du REPTA et comment mieux et plus les solliciter ?
- Comment s'établissent les relations des REPTA créés dans les pays africains avec les Ministères de l'Education Nationale respectifs ?

Le Président souligne l'importance de cette réflexion qui doit permettre de clarifier les rôles respectifs des REPTA et de leurs membres.

Le Secrétaire général rappelle que le risque que connaissent les réseaux est celui de la substitution à l'action de leurs membres, risque qui peut être amplifié par les relations avec les Etats qui aiment mieux, le plus souvent, s'adresser à des « têtes de réseau ». Il confirme que le

REPTA n'a pas pour mission de faire directement des actions. A titre d'exemple, pour les classes de la seconde chance au Niger, le REPTA a facilité la mise en relation de l'association Tarbiyya Tatali et de la Région Bretagne. Cependant, le REPTA ne doit pas disparaître pour autant : quel rôle doit jouer la coordination ? Comment garantir les responsabilités de chacun à travers des conventions ? Le REPTA ne dispose que de peu de moyens et a d'ailleurs délégué une grosse part de son travail administratif à l'AREPTA.

Il est rappelé que ce débat avait été déjà abordé lors de l'Assemblée générale 2006 et que mandat avait été donné au Bureau exécutif pour formuler des propositions. Celles-ci ont ainsi été faites par le Bureau à l'occasion de sa réunion du 3 mars 2007 :

*« Les REPTA ont pour mission de favoriser des projets multi partenariaux entre leurs membres et de leur apporter, à leur demande, un appui engageant les REPTA.*

*Il appartient aux « instances exécutives » des REPTA de débattre des projets présentés dans ce cadre et de décider d'apporter ou non un appui engageant l'ensemble des REPTA. Les REPTA concernés par l'appui à un projet doivent figurer dans un accord de partenariat avec les autres partenaires du projet, accord précisant les droits et les devoirs, le rôle et les responsabilités de chacun des signataires.*

*Les principaux critères pour labelliser un programme sont ainsi définis :*

- *cohérence avec les principes fixés dans la charte du REPTA ;*
- *inscription dans la priorité choisie par le REPTA en direction des exclus des systèmes éducatifs (enfants et jeunes) ;*
- *avis formalisé des REPTA concernés par le projet ;*
- *respect et complémentarité des politiques publiques;*
- *expérience présentant un caractère innovant ;*
- *faisabilité du projet sur les plans pédagogiques et financiers, en tenant compte du rapport « coût / ressources disponibles » ;*
- *mise à disposition de l'expérience conduite à l'ensemble des membres du REPTA ;*
- *autorisation donnée aux REPTA de promouvoir cette expérience sous son propre label ;*
- *droit des REPTA de conduire des évaluations du projet.*

*Les REPTA des pays africains, peuvent également, quant à eux, être porteurs ou chefs de file de projets. »*

Diverses réflexions viennent renforcer et compléter cette proposition de clarification :

- *« Au REPTA chacun y a sa part, mais tous l'ont en entier ». Quatre principes doivent guider l'action : transparence quotidienne au niveau du réseau (le site web est un réel élément de transparence) ; confiance réciproque ; complémentarité des compétences reconnue ; sortir du franco-français en contribuant au développement des REPTA pays.*
- *Le REPTA est une garantie, un label. Il doit veiller à la bonne qualité des projets et contribuer à leur évaluation permanente. Il peut trouver là, sa complémentarité avec celle de ses membres.*
- *Les REPTA pays doivent en particulier sensibiliser les élus locaux pour qu'ils prennent en main la question de l'accès à l'éducation pour tous. Le rôle des REPTA pays doit encore être clarifié.*

- Le REPTA France en s'engageant aux côtés des REPTA pays apporte une caution auprès des bailleurs car il est encore nécessaire d'améliorer la qualification des acteurs locaux en matière de gestion financière.
- Si le REPTA peut contribuer à la mise en relations d'acteurs, il ne doit cependant pas être un lieu où l'on dépose des projets pour trouver des financements. Il doit permettre des réflexions et des élaborations partagées.
- Si le REPTA n'a pas à solliciter de quote-part sur les ressources apportées à un projet auquel il aura contribué. Il est important par contre, en termes d'image, de faire savoir la participation du REPTA à la réalisation du projet. Si le REPTA est sollicité pour des missions de suivi et/ou d'évaluation, celles-ci doivent être prises en compte dans le montage financier initial.

En synthèse, le Président indique qu'il s'agit de questions récurrentes pour lesquelles le REPTA tente d'apporter des réponses : sont-elles satisfaisantes ? s'agit-il encore d'une mauvaise compréhension ? Une ambiguïté reste à lever dans notre association : nous ne sommes pas dans l'action mais nous sommes intéressés par ce qui se fait sur le terrain et il est indispensable de le préciser. De quoi sommes-nous responsables :

- nous voulons mettre en relation de dialogue et de partenariat divers acteurs et c'est notre mission principale ;
- nous devons développer une action de plaidoyer pour l'accès des exclus à l'éducation ;
- nous devons conduire des actions d'exploration, d'expérimentation, d'analyse et de promotion ;
- nous avons une fonction d'appui à nos membres nécessitant par la même une fonction de suivi (c'est un devoir de compte-rendu en raison de la confiance donnée à notre label).

L'ambiguïté est dans notre réalité et de plus nous travaillons dans la complexité. Le Président souligne également son accord avec les principes précédemment énoncés :

- la transparence dans l'intérêt des uns et des autres, car chacun a ses intérêts ;
- la confiance, liée au principe précédent, est indispensable pour un travail en réseau ;
- le dialogue pour mieux se connaître les uns et les autres et qui confortera la transparence.

Il indique, s'agissant du « réseau international » des REPTA, que ce sera un chantier pour 2007/2008 et qu'il est nécessaire d'envisager la création d'un bureau international.

**Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des présents.**

<p><b>RAPPORT FINANCIER - M. Roland DAVAL – Secrétaire général adjoint et Trésorier par intérim</b></p>
---

*Pour le détail se reporter au rapport transmis aux participants et figurant sur le site Web.*

Les principaux points qui suivent sont rappelés aux participants de l'Assemblée générale :

- L'exercice 2006 présente un caractère tout à fait exceptionnel pour notre association en raison de l'organisation des Rencontres africano - françaises d'Ouagadougou dont le REPTA France a assuré la gestion financière, le total des produits s'établit à 160 930 euros contre 9 458 euros en 2005.

- Le résultat global de l'exercice (fonctionnement, aides aux projets, Rencontres) est excédentaire de 3 331 euros (2,07% du total des produits). Ce résultat est obtenu après constitution de provisions à hauteur de 21 150 euros pour diverses charges à payer correspondant aux suites à donner aux Rencontres telles que prévues dans le budget initial, et d'affectation aux fonds dédiés pour un montant de 16 000 euros au titre des Rencontres et de l'aide aux projets.
- Le fonctionnement « classique » de notre association présente ainsi un excédent de 7 357 euros qui contribue à compenser les déficits des sections Rencontres et aides aux projets.
- Les aides apportées à l'accompagnement de projets, d'un montant global de 13 771 euros, ont permis d'accompagner l'association THIE de Bobo Dioulasso au Burkina Faso et les classes de la seconde chance au Niger avec en particulier un financement de la région Pays de la Loire.
- Le respect du budget des Rencontres a pu être obtenu par la qualité de l'engagement des équipes d'organisation, tant celle en charge de l'organisation locale au Burkina Faso, que celle mobilisée par l'AREPTA et le REPTA pour la préparation depuis la France ; qu'elles en soient particulièrement remerciées.
- Les produits des Rencontres de près de 114 000 euros proviennent essentiellement des subventions attribuées au REPTA qui tient à remercier très chaleureusement tous ces contributeurs qui ont permis qu'elles soient organisées ainsi dans de bonnes conditions.

Des questions sont posées quant à la rentrée des subventions à percevoir au 31/12/06 et sur les modalités d'aide financière à des projets par l'intermédiaire du REPTA.

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents.**

<b>MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR</b>
--

La proposition du règlement intérieur portant sur l'ajout d'un titre VII relatif à la création d'une commission de contrôle des comptes est adopté à l'unanimité.

<b>ELECTION DU BUREAU EXECUTIF</b>
------------------------------------

Le Bureau, dont la composition suit, est élu à l'unanimité :

Président : M. Mamadou N'DOYE

Secrétaire général : M. Gabriel COHN BENDIT

Trésorier : M. Roland DAVAL

Membres :

- Mme Janine THERY représentant l'AREPTA
- M. Bernard VALETTE représentant la Région Centre
- M. Arnaud HURE représentant la Région Ile de France
- M. Gérard DROZ représentant le GREF.

- M. Luc DEDESSUS LE MOUSTIER représentant l'AREPTA

<b>ELECTION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES</b>
--

La candidature de Mme Sylviane OLIVIER – représentant l'AREPTA est adoptée à l'unanimité.

Roland DAVAL